

La Chronique de L'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 108 - AVRIL 2018
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT
Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : deuxième trimestre 2018

Éditorial

**Quel avenir
pour la
carrière ?**

Page suivante



Association pour la
Sauvegarde des Côtes de
Clermont-Chanturgue

81 rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Fd

Courriel :
ascot@gergovie.fr

Sites Internet
www.cotes-de-clermont.fr
www.gergovie.fr

Assemblée générale 2018 de l'ASCOT

Vendredi 27 avril à 18 h

Maison de quartier - 119 rue Abbé Prévost
Quartier de La Glacière à Clermont-Ferrand



Programme

- Accueil des adhérents et des invités, relevé des cotisations, exposition « Les Côtes mises à nu par le LIDAR ».
- Rapports moral, d'activités et financier + votes.
- Question à l'ordre du jour + vote.
- Candidatures au conseil d'administration + votes.

À 20 h, l'assemblée générale sera suivie d'une conférence-diaporama de M. Christian AMBLARD, CNRS, membre du GREFFE

« La biodiversité de l'échelle planétaire à la région Auvergne »

Buffet et pot de l'amitié clôtureront la réunion

SOMMAIRE

Éditorial..... 2 à 5

Actualités des Côtes
..... 6 à 14

Billet Nature..... 15

Un site gaulois
exceptionnel à 2 km des
Côtes !..... 16 à 17

BD « Gergovie » :
réponses à Ériamel
..... 18 à 20

Adhésion/abonnement
..... 20

Dans le prochain numéro de la Chronique :

ÉTAT DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES
LIÉES À LA QUESTION DE GERGOVIE



QUEL AVENIR POUR LA CARRIÈRE

...et l'ensemble du site des Côtes de Clermont ?

Cette question qui, jusqu'à présent, ne semblait préoccuper que l'ASCOT est en train de venir sur le devant de la scène.

Depuis l'arrêté préfectoral du 19/01/1998 autorisant le carrier à poursuivre son exploitation jusqu'en 2004, l'ASCOT n'a cessé de s'inquiéter de ce que deviendrait cet espace libéré.

Il faut reconnaître que Jacques CHAMBON, l'exploitant de la carrière, suite à l'enquête publique, avait dans son « mémoire en réponse » laissé entendre sa crainte que cet espace ne devienne une poubelle ! Ce fut malheureusement ce qu'il en advint !

Qui plus est, cet espace et ses abords furent rapidement envahis par des engins motorisés (motos, quads, 4X4), et ce malgré des arrêtés municipaux les interdisant avec l'opération « Zéro moteur, Total nature ! ». Force est de constater leur inefficacité en l'absence d'une véritable police sur ce secteur !

Ce n'est pourtant pas ce que les élus responsables souhaitaient pour cet espace en votant pour le concept de « parc rustique » en 2007 et en choisissant l'orientation « Pôle à potentiel récréatif ou touristique à renforcer » dans le SCoT du Grand Clermont en 2011 !

L'ASCOT, s'appuyant sur les études du cabinet Sycomore sur le devenir de la carrière (2006), ne pouvait que se féliciter de ces orientations et proposait même que celles-ci soient concrétisées par l'implantation du Centre Muséographique dédié à l'archéologie et à l'environnement (du précédent schéma de développement culturel de Clermont Communauté) sur le carreau de l'ancienne carrière. Cette éventualité pouvait être un **objectif réaliste du fait de la possibilité de bénéficier pour le franc symbolique du foncier** que le carrier s'était engagé à céder à la collectivité à l'issue de la remise en état du site. Voir Doc 2 d'où est extrait le passage suivant :

*« ... le risque évident qu'il y a que ce site ne devienne une poubelle et la volonté qu'a l'Entreprise de par les liens tissés localement à laisser une image irréprochable de son passage font qu'elle souhaite pouvoir **réhabiliter au mieux pour la collectivité avant de lui faire don de ses propriétés.** (rappel du montant des travaux = 17 millions de francs.) »*

L'intention était louable et le carrier effectua comme prévu la remise en état du site. Il ne restait plus, à la collectivité, qui avait fait le choix de « parc rustique », qu'à faire jouer ce droit. La situation était relativement simple, d'autant plus que la réponse du Préfet à l'ASCOT confirmait en 2007 l'engagement du carrier (voir Doc 3).

Or, les choses vont se compliquer avec la décision de l'équipe du maire de Nohanent, Roland LABRANDINE, de faire « cavalier seul » en succombant aux sirènes des démarcheurs de parc photovoltaïque et en créant une zone AUs sur une partie de la carrière après modification du PLU en 2011. C'est ainsi que, profitant de l'attentisme de Clermont Communauté puis de Clermont Auvergne Métropole, se profilèrent des projets d'implantation de parc solaire au sol : d'abord NOVEO, puis Combrailles Durables et enfin VALECO.

L'ASCOT a clairement fait connaître à chaque fois son opposition à ces projets argumentant qu'il y avait mieux à faire sur ce site au cœur de la Métropole au bénéfice de l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Comme nous l'avons déjà écrit dans nos précédentes Chroniques et explicité aux différents élus et responsables de Clermont Auvergne Métropole, **l'engagement du carrier n'est pas une vue de l'esprit** et même s'il n'était pas explicite dans l'arrêté préfectoral de 1998, **il l'était de façon implicite par les attendus faisant référence** (voir Doc 1) :

- à la demande du pétitionnaire, aux plans et **documents annexés à la demande** où il figure à trois reprises.
- au **registre de l'enquête publique** et à l'avis de la commission d'enquête où il figure expressément.
- aux **rapport et propositions de la DRIRE**, chargée de l'inspection des installations classées, où il figure également.

Cet engagement est **confirmé dans la réponse du préfet** (en date du 24 avril 2007) au courrier de l'ASCOT, où Jacques CHAMBON dit maintenir « **sa proposition de rétrocession à toute collectivité qui en émettrait le désir** » (voir Doc 2).

Dès lors, l'ASCOT, **convaincue de la validité juridique de cet engagement**, et prenant acte de la bonne volonté du carrier souhaitant « **laisser une image irréprochable de son passage** », demande publiquement à ce que la collectivité – Clermont Auvergne Métropole – agisse au nom des intérêts de l'ensemble des contribuables de la

Métropole pour prendre possession de son dû, qui concernerait environ 50 ha sur les communes de Nohanent et Durtol ! **Qui comprendrait qu'elle ne le fasse pas ?** D'autant plus que le président de la Métropole, Olivier Bianchi, a exprimé sa volonté d'aboutir à un ENS intercommunautaire sur l'ensemble du territoire des Côtes de Clermont ! (cf. Chronique N° 107 p. 5).

Nous vous invitons tous à venir **débattre lors de notre Assemblée générale, le vendredi 27 avril à 18 h**, rue Abbé Prévost : nous parlerons de l'avenir des Côtes, du sujet de la carrière, de celui du plan de gestion de l'ENS et de l'extension de ce statut de protection à l'ensemble de l'espace encore non bâti des quatre autres communes.

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTE

Autorisation de renouvellement d'exploiter une carrière de basalte et de poursuivre l'exploitation des installations de premier traitement des matériaux sur le territoire des communes de DURTOL et NOHANENT au lieu-dit "La Plaine".

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE,
PREFET DU PUY-DE-DOME,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi susvisée ;

VU l'arrêté du 20 février 1973 autorisant M. CHAMBON Jacques, Président Directeur Général de la Société des BASALTES DU CENTRE CHAMBON & Cie à poursuivre l'exploitation de la carrière dite "de la Plaine" sur le territoire des communes de NOHANENT, DURTOL et BLANZAT ;

VU l'arrêté du 20 juin 1972 autorisant M. CHAMBON Albert, Président Directeur Général de la Société des BASALTES DU CENTRE CHAMBON & CIE à exploiter la station de concassage, broyage et criblage de roches, traitant annuellement plus de 200 000 tonnes de matériaux ;

VU la demande en date du 15 janvier 1997 présentée par Monsieur Jacques CHAMBON agissant en qualité de Président Directeur Général de la SOCIETE DES BASALTES DU CENTRE et sollicitant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de basalte sur le territoire de la commune de DURTOL au lieu-dit "La Plaine" ;

VU les plans et documents annexés à la demande ;

VU l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 6 mars 1997 qui s'est déroulée du 7 avril au 6 mai 1997 sur le territoire de la commune de DURTOL ;

VU le registre de l'enquête publique et l'avis de la commission d'enquête ;

VU les avis émis au cours de l'instruction réglementaire ;

VU les rapport et propositions de la DRIRE chargée de l'inspection des installations classées ;

VU l'avis de la Commission départementale des carrières du 10 septembre 1997 ;

VU l'arrêté du 15 septembre 1997 prorogeant jusqu'au 17 décembre 1997 le report du délai, pour statuer sur la demande susvisée ;

VU l'arrêté du 15 décembre 1997 prorogeant jusqu'au 19 février 1998 le report du délai, pour statuer sur la demande susvisée ;

.../...

DRIRE AUVERGNE - Boulevard Louis Chartrain - LES PETITES GRAVANCHES - 63100 CLERMONT-FERRAND - TEL. 04.73.98.39.00 - FAX. 04.73.98.33.01

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARTICLE 30 - DIFFUSION

Copie en sera adressée à :

- M. le Directeur de la SOCIETE DES BASALTES DU CENTRE,
- MM. les Maires des communes de DURTOL et NOHANENT chargés des formalités d'affichage,
- Copie sera également adressée aux Maires de CLERMONT-FERRAND, BLANZAT, CEBAZAT, CHAMALIERES, CHANAT-LA-MOUTEYRE, ORCINES, SAYAT,
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
- M. le Chef de la subdivision Ouest du Puy-de-Dôme de la DRIRE,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Chef du Service Départemental de l'Architecture,
- M. le Directeur du Service Régional de l'Archéologie,
- M. le Directeur de la CRAM,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Clermont-Ferrand, le **19 JAN. 1998**

LE PREFET,

François LEBLOND

VU la demande en date du 15 janvier 1997 présentée par Monsieur Jacques CHAMBON agissant en qualité de Président Directeur Général de la SOCIETE DES BASALTES DU CENTRE et sollicitant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de basalte sur le territoire de la commune de DURTOL au lieu-dit "La Plaine" ;

VU les plans et documents annexés à la demande ;

VU l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 6 mars 1997 qui s'est déroulée du 7 avril au 6 mai 1997 sur le territoire de la commune de DURTOL ;

VU le registre de l'enquête publique et l'avis de la commission d'enquête ;

VU les avis émis au cours de l'instruction réglementaire ;

VU les rapport et propositions de la DRIRE chargée de l'inspection des installations classées ;

Doc 1 : première et dernière pages de l'arrêté préfectoral du 19/01/1998

Figurent les attendus renvoyant :

- aux plans et documents annexés à la demande,
- à l'enquête publique, au registre de l'enquête publique et à l'avis de la commission d'enquête,
- aux rapport et propositions de la DRIRE.

**8 - AVENIR DE L'ENTREPRISE
ET DES SOCIÉTÉS**

**BASALTES DU CENTRE
TRAVAUX PUBLICS DU CENTRE
SABLIÈRES DU CENTRE**

Les motivations de la demande de renouvellement présentée méritent quelques explications complémentaires.

Les principaux arguments techniques ont été développés au chapitre 3 de l'Etude d'Impact. Cependant il convient d'affirmer que la survie de la totalité de la société est en jeu. En effet, l'exploitation de la carrière permet d'entretenir au sein de l'Entreprise une structure technique, administrative et de maintenance qui ne pourra plus être assumé sans cette activité.

Il faut rappeler que l'activité Béton prêt à l'Emploi est saisonnière et très irrégulière et qu'elle ne peut-être concurrentielle avec les grands groupes qu'avec la souplesse et la flexibilité que permet l'exploitation de la carrière. Il en est de même de la carrière de Combrailles, où les 3 salariés sont employés sur le site 6 mois de l'année et affectés le reste du temps à la carrière de Durtol

Il est également nécessaire de rappeler les liens qui existent entre la Société des Basaltes du Centre et la Société Travaux Publics du Centre. Les locaux administratifs sont communs et les deux sociétés exploitent un même système informatique de gestion - paie, etc.... La Société T.P.C. dispose sur le carreau de la carrière d'un dépôt et parc à matériel indispensable à son activité qu'elle ne pourrait transféré qu'à un coût élevé.

La Société Sablières Du Centre est une filiale de la Société SBC et à ce titre est directement dépendante du maintien de son niveau d'activité.

La compétition économique actuelle avec le renforcement des grands groupes menace l'existence de PME telle que la nôtre et toute perte d'une partie de son chiffre d'affaire serait forcément préjudiciable et la rendrait vulnérable.

Ces arguments développés précédemment justifient la demande de renouvellement en l'absence de toute solution immédiate de transfert sur un autre site que les négociations et difficultés d'acquisitions foncières, les contraintes d'urbanisme avec leurs blocages malgré des recherches engagées depuis plus de 6 ans n'ont permis de débloquent. La nécessité de maintenir l'activité et les emplois pour garder la compétitivité, la disposition d'un parc matériel important, performant et moderne permettant de répondre à la demande nous ont donc conduit en l'état actuel à demander la prolongation tout en espérant qu'une prise de conscience collective permette de débloquent le site de Chateaugay et le transfert des activités et ce dans un délai le plus court possible.

Enfin le nécessaire réaménagement qui ne peut être laissé à la charge des deux communes territorialement concernées (Durtol et Nohanent) après 40 années d'extraction, le risque évident qu'il y a à ce que ce site ne devienne une poubelle et la volonté qu'à l'Entreprise de part les liens tissés localement à laisser une image irréprochable de son passage font qu'elle souhaite pouvoir réhabiliter au mieux pour la collectivité avant de lui faire don de ses propriétés. (rappel du montant des travaux = 17 millions de francs.)

Fait à Durtol le 20 mai 1997



Jacques CHAMBON

Doc 2 : page 9 du mémoire en réponse du demandeur à l'issue de l'enquête publique qui s'était déroulée du 7 avril au 6 mai 1997

Y figure expressément l'engagement du carrier signé le 20 mai 1997 par Jacques CHAMBON.

Ce qui permet à la commission d'enquête de donner un avis favorable à la demande du pétitionnaire le 13 juin 1997 sous plusieurs réserves dont celle de la remise en état du site selon le projet présenté par le pétitionnaire.



PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Clermont-Ferrand, le 24 AVR. 2007

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR : NOMBRET
☎ 04 73 98 51 42
FAX: 04 73 98 51 08
✉ nichais.ombret@puy-de-dome.pref.gouv.fr

Monsieur le Président,

Par courrier du 20 février 2007, vous avez attiré mon attention sur le devenir du site de la carrière des côtes de Clermont et sur l'engagement qu'avait pris monsieur le président de la SAS Basaltes du centre, lors du dépôt de son dossier de renouvellement d'autorisation d'exploiter en 1998, de rétrocéder pour le « franc » symbolique à la collectivité toutes les parcelles en pleine propriété composant la carrière.

Monsieur CHAMBON que j'ai saisi de cette question, vient de me faire savoir qu'il maintenait sa proposition de rétrocession des terrains à toute collectivité qui en émettrait le désir, précisant qu'il n'avait à ce jour reçu aucune demande en ce sens, de la part des collectivités concernées

Telles sont les précisions que je suis en mesure de vous fournir sur cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général,


Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

Monsieur Yves ANGLARET
Président de l'Association
pour la sauvegarde des côtes de clermont-chanturgue.
81 rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 01

Monsieur CHAMBON que j'ai saisi de cette question, vient de me faire savoir qu'il maintenait sa proposition de rétrocession des terrains à toute collectivité qui en émettrait le désir, précisant qu'il n'avait à ce jour reçu aucune demande en ce sens, de la part des collectivités concernées

Doc 3 : réponse, en date du 24/04/2007, du Préfet à la lettre de l'ASCOT

Y est clairement confirmée la proposition de Jacques CHAMBON de rétrocession des terrains à toute collectivité qui en émettrait le désir.

Actualités des Côtes



Projets scientifiques à partir des données LIDAR

Grâce aux démarches entreprises par l'ASCOT et M. Pierre Boivin, le LIDAR du site des Côtes commence à faire son entrée dans le domaine de la recherche scientifique :

- M. Pierre Boivin nous a ainsi informés fin mars que trois étudiants en géologie vont travailler pendant deux mois (en avril-mai) sur le problème des formations superficielles et des instabilités de terrain du site des Côtes à partir des données LIDAR. Des reconnaissances sur le terrain, comprenant des sondages géologiques à la tarière manuelle, sont notamment prévues.
- Contacté par Yves Poss, M. Yves Michelin, professeur à VetAgro Sup, enseignant l'agronomie et les paysages, géographe, va faire réaliser à ses étudiants, lors d'un module de juin, un travail consistant à mettre en cohérence les documents cartographiques et les cadastres du site des Côtes avec les données LIDAR.
- Suivant les conseils de M. Bertrand Dousteysier (cf. Chronique N° 107 p. 4), Philippe Gras a envoyé début février un courrier à M. Florian Couderc, doctorant en archéologie à l'Université de Toulouse Jean Jaurès (laboratoire TRACES), afin de lui demander s'il serait intéressé par les données LIDAR du site des Côtes dans le cadre de ses recherches.

M. Couderc prépare en effet une thèse sur l'âge du Bronze et le premier âge du Fer en basse-Auvergne : « *Espaces et sociétés protohistoriques en basse-Auvergne (XXII^e – V^e siècles av. J.-C.) : Une approche de l'organisation territoriale à l'âge du Bronze et au Premier âge du Fer* ».

Il a à ce titre réalisé plusieurs opérations archéologiques sur la zone étudiée, dont des sondages en 2015 sur le sommet du Puy Saint-Romain qui lui ont permis de mettre en évidence un rempart protohistorique. Son directeur de thèse n'est autre que M. Pierre-Yves Milcent, coresponsable des fouilles de Corent pour les niveaux antérieurs à ceux fouillés par l'équipe de Matthieu Poux, c'est-à-dire pour l'âge du Bronze et le premier âge du Fer.

M. Couderc nous a rapidement rendu réponse, étant intéressé non seulement par les MNT (modèles numériques de terrain : images) de M. Pierre Boivin mais aussi par les données brutes. Si les 81 GO des données brutes ne pourront lui être communiquées que lors d'une de ses venues en Auvergne, nous lui avons néanmoins fait parvenir les MNT par courriel.

Une première observation de ceux-ci ne lui a pas permis d'identifier des structures qui pourraient être protohistoriques ou antiques, comme par exemple des traces de rempart sur les rebords du plateau des Côtes. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'existe pas de vestiges de ces périodes lointaines, mais simplement qu'ils ne sont pas visibles sur les MNT (par exemple, les vestiges du *fanum* et ceux d'un possible rempart répertorié sur la base Patriarche du ministère de la Culture, situé au nord-ouest des Côtes en limite de l'ancienne carrière, n'apparaissent pas sur les MNT de Pierre Boivin). M. Couderc n'a pas non plus décelé d'anomalies particulières mis-à-part des terrasses modernes sur les pentes et des vestiges de parcellaire sur le plateau.

Il compte cependant reprendre les données brutes pour réaliser de nouveaux MNT qui permettront peut-être de visualiser des structures intéressant l'objet de ses recherches (à partir d'une méthode de filtrage différente du nuage de points, méthode choisie en fonction des aménagements anthropiques recherchés – cf. Chronique N° 104 pp. 3-4).

Des vues obtenues à partir des images LIDAR feront l'objet d'une projection et d'un affichage lors de l'assemblée générale de l'ASCOT.

Parc photovoltaïque et foncier de la carrière

➤ Entretien téléphonique avec le représentant de VALECO (25 janvier)

M. Yves Paugam, représentant du groupe VALECO pour le projet de parc photovoltaïque sur l'ancienne carrière, a contacté l'ASCOT (Philippe Gras) afin d'entendre de vive voix la position de notre association sur la question (il n'avait pas connaissance des éditoriaux des deux dernières Chroniques, les N° 106 et 107, que nous lui avons aussitôt envoyées).

M. Paugam, évidemment bien informé sur le foncier de la carrière, a reconnu que seule la zone AUs (zone de production d'énergie solaire) serait concernée par le projet, et non pas les deux autres secteurs initialement envisagés dans le projet de VALECO, qui sont aujourd'hui en Zone NL (Naturelle dominante loisirs). Une enquête publique est en effet nécessaire pour transformer des parcelles NL en AUs, ce qui n'est plus possible avant l'adoption du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de Clermont Auvergne Métropole (dans quelques années).

M. Paugam paraissait avoir vaguement entendu parler des promesses de cession des parcelles à la collectivité par l'ancien carrier Jacques Chambon en tant que président de la SBC (Société des Basaltes du Centre), tout en affirmant qu'il n'y avait pas de documents le prouvant ! Nous l'avons donc informé de l'existence de plusieurs documents en notre possession où figurent et sont confirmées les dites promesses (cf. Chronique N° 107 p. 2 et éditorial de ce numéro).

À son argumentaire de « friche industrielle » pour justifier l'installation d'un parc photovoltaïque, nous lui avons opposé « importante biodiversité ». À son affirmation, exacte, que VALECO pouvait installer de plein droit (après étude d'impact et permis de construire, cependant) des panneaux solaires sur les parcelles en AUs avec l'accord des propriétaires, nous lui avons rétorqué que cela était toutefois en totale contradiction avec l'orientation du SCoT du Grand Clermont (« pôle à potentiel récréatif et touristique à renforcer ») et le vote de « parc rustique » par Clermont Communauté en 2007.

Enfin, M. Paugam nous a appris que VALECO avait déjà postulé à l'époque du premier projet, celui de NOVEO Énergie Nouvelles (cf. Chronique N° 106 pp. 1-4).

➤ Point sur le foncier de la zone AUs (zone de production d'énergie solaire)

Une étude précise du parcellaire de l'ancienne carrière, réalisée par Jean-Louis Amblard pour l'ASCOT, montre que :

- 1) Ce projet porte sur 45 parcelles de la zone AUs (commune de Nohanent), 33 étant entièrement en zone AUs, 2 pour partie en zone NL et 10 pour partie en zone NA (non aedificandi) c'est-à-dire en zone non constructible sur laquelle on ne peut donc installer de panneaux solaires (conséquence de l'étude d'impact environnementale réalisée à l'époque du projet de NOVEO, étude faisant notamment ressortir les itinéraires et lieux de reproductions de batraciens).
- 2) Sur les 5,3 hectares concernés par le projet de VALECO, plus de 90 % des parcelles sont la propriété de la SCI de la Plaine (65,2 %) et des Travaux Publics du Centre (25,2 %), sociétés dont M. Jacques Chambon, l'ancien carrier, est respectivement gérant et administrateur.

Cependant, seulement 7,8 % des parcelles appartiennent à la SBC Holding. Ce qui amène la question suivante : l'engagement de M. Jacques Chambon, signé en tant que président de la SBC, porte-il seulement sur les terrains de cette dernière ?

➤ Valeur juridique de l'engagement du carrier

Le point clé de l'affaire porte donc sur la valeur juridique de l'engagement du carrier, ainsi que sur la volonté de Clermont Auvergne Métropole de faire respecter cet engagement au bénéfice des citoyens (cf. éditorial de ce numéro).

L'ASCOT a par conséquent demandé à sa conseillère juridique de longue date, M^e Dominique Sauret-Velle, un avis sur les documents dans lesquels figure ou est confirmé l'engagement de M. Jacques Chambon, en tant que PDG de la SBC. Pour elle, trois questions se posent :

- 1) **L'engagement de la SBC** de rétrocéder les parcelles de la carrière pour « 1 franc symbolique » à l'issue de son exploitation et de la remise en état du site **est-il un engagement pérenne** qui a encore une validité alors qu'il remonte à 1997 ?
- 2) **Qui sont les bénéficiaires** de cette rétrocession ?
- 3) **Comment faire pour que ces bénéficiaires exercent leur droit à rétrocession** sur ces parcelles en vue de les acquérir ?

Auxquelles elle apporte les réponses suivantes (extraits) :

1) **L'engagement du carrier ne semble pas soumis à une durée.**

La lettre du préfet du 24 avril 2007 confirme d'ailleurs que la SAS Basaltes du Centre est toujours d'accord pour cette rétrocession.

Si cette société existe toujours, il n'y a pas de raison objective que l'engagement de la société ait disparu 11 ans plus tard.

2) Selon les documents, **les bénéficiaires sont :**

- « **l'organisme qui sera apte à gérer le site** », « **la collectivité** », l'« **organisme gestionnaire agréé** » (dossier de demande de renouvellement de la SBC du 15/01/97).

- « **la collectivité** » (rapport de synthèse de la DRIRE du 28/08/97).

- « **toute collectivité qui en émettrait le désir** », les « **collectivités concernées** » (lettre du Préfet en date du 24/04/2007 en réponse à l'ASCOT confirmant l'engagement du carrier).

3) Le seul moyen serait de **mettre en demeure les collectivités d'exercer leur droit à préemption** en assortissant cette demande d'un projet.

Ce qui pour nous signifie :

- **L'engagement du carrier** Jacques Chambon, pris en tant que président de la SBC, est **toujours valable**.
- Il ressort que **le bénéficiaire actuel ne peut être que Clermont Auvergne Métropole** (ex-Clermont Communauté). En effet, Clermont Auvergne Métropole apparaît incontestablement, tant par sa délibération du 26/10/2007 concernant la vocation de l'ancienne carrière (vote en faveur d'un « parc rustique »), que par ses attributions et son territoire englobant les cinq communes du site des Côtes (dont les deux présentes sur la carrière), comme le seul « organisme apte à gérer le site » au bénéfice de la « collectivité ».
- Si Clermont Auvergne Métropole ne se décide pas rapidement à entreprendre les actions nécessaires, **il y aurait donc possibilité de mettre en demeure Clermont Auvergne Métropole d'exercer son droit à préemption afin de faire respecter à cette dernière son propre vote de 2007** en faveur du projet de « parc rustique » ! (ce projet étant de plus en accord avec le SCoT, contrairement à celui de parc photovoltaïque).

Point sur l'ENS

➤ **Entretien avec M. Jérôme Cologne,**

Plus d'un an aura été nécessaire à la mairie de Clermont-Ferrand pour trouver un successeur à M^{me} Christine Harrault en la personne de M. Jérôme Cologne, nouveau responsable pour la Ville et la Métropole de l'élaboration du plan de gestion de l'ENS (entre autres attributions) depuis le début d'année.

L'ASCOT a donc souhaité rencontrer M. Cologne afin de présenter notre association, ses propositions pour le plan de gestion de l'ENS des Côtes, sa possible extension aux quatre autres communes, le projet de parc photovoltaïque... Un rendez-vous a été obtenu le 2 février, auquel Jean-Louis Amblard et Yves Poss se sont rendus. Selon Yves Poss, il ressort de cet entretien les points suivants :

1. La priorité pour M. Cologne est le plan de gestion de l'ENS, qui devra être défini à la fin du semestre afin de le proposer aux élus à la fin de l'été.
2. Le compte rendu du premier atelier « participatif » (décembre 2016), auquel l'ASCOT avait participé (cf. Chronique N° 103 pp. 3-4), devrait être communiqué en même temps que l'invitation au second (ce compte rendu nous a été envoyé par courriel le 18 avril, trop tard pour en faire état dans cette Chronique. Nous en parlerons évidemment dans la prochaine et l'évoquerons à l'AG).
3. M. Cologne semble intéressé par l'extension de l'ENS aux quatre autres communes du site des Côtes (le maire Olivier Bianchi s'y étant déclaré favorable – cf. Chronique N° 107 p. 5), mais ce n'est pour lui, qu'une seconde priorité. Il lui faudra en effet instruire le dossier, tant sur ses aspects juridiques et de compétence entre les collectivités, que sur les aspects financiers, avant de le présenter aux élus.
4. Concernant le dossier du projet de parc photovoltaïque, il ne se trouve pas sur la commune de Clermont-Ferrand et ne lui a pas été confié (M. Paugam de VALECO a pourtant affirmé à Philippe Gras l'avoir rencontré).

5. M. Cologne a bien noté le rôle de l'ASCOT et veut bien être notre interlocuteur pour tout ce qui touche aux informations à fournir, aux éléments d'instruction des dossiers, mais ce sont les élus qui décident et qu'il s'agit donc de convaincre...

➤ Contacts avec le CEN et propositions de l'ASCOT pour l'ENS

Si la vacance du poste de responsable du plan de gestion au sein de l'administration municipale a duré plus d'un an, cela n'a pas empêché le CEN Auvergne, chargé de l'élaboration de ce plan de gestion, de travailler et d'avancer sur ses propositions. L'une d'entre elles pourrait bien revenir à l'ASCOT, à savoir la mise en valeur de la « cabane percée », vraisemblablement la cabane la mieux conservée du site des Côtes, située dans le même mur que l'importante cabane aux « perles d'ambre », repérée par Maurice Busset au début des années 30 mais aujourd'hui totalement effondrée (cf. Chronique N° 82 pp. 7-8 / www.cotes-de-clermont.fr/Ascot-pierres.html).

Une intervention conjointe de l'ASCOT et du CEN, organisée par Lucie Lecorguillé, chargée de mission au CEN, est d'ailleurs envisagée sur le terrain en automne, afin de débroussailler et de nettoyer les parcelles sur lesquelles se situent ces cabanes.

Il est toutefois évident que la principale demande de l'ASCOT pour le plan de gestion de l'ENS reste la création de chemins ouverts au public qui permettraient d'accéder au sommet de Chanturgue, d'en faire le tour (concrétisant ainsi l'orientation du SCoT « Panorama et point de vue majeurs à pérenniser ») et de desservir les principales structures archéologiques identifiées par Paul Eychart aux possibles vestiges d'un camp militaire romain.

Des mesures destinées à faire respecter le droit sur la zone de l'ENS par une police municipale présente et efficace (pourquoi pas une police à cheval ? - cf. Chronique N° 105 p. 1), afin de lutter contre les décharges sauvages, les engins à moteur sur les sentiers et les troubles de voisinage, sont également souhaitées par l'ASCOT. C'est en priorité sur ces points-là que l'ASCOT compte se battre, par exemple lors du deuxième atelier participatif.

Projet d'installation d'un troupeau de mouton sur les Côtes

Par l'intermédiaire de Pierre Joulia, agriculteur habitant la ferme du Chevalard et fils d'Yves (membre historique de l'ASCOT), M^{me} Gaëlle Leroy a pris contact avec notre association en raison de notre connaissance du plateau des Côtes, en particulier sur l'aspect foncier. M^{me} Gaëlle Leroy, installée depuis 2012 à Volvic, y gère une pension pour chevaux.

Son idée est de reprendre un élevage de mouton d'un éleveur voisin afin de compléter son activité. Son dossier, validé, est néanmoins contrarié par le fait que le cédant ne veut signer que pour 15 hectares au lieu des 28 prévus initialement. Or, pour pouvoir obtenir les subventions nécessaires à cette nouvelle activité, il faut qu'une surface minimum de 24 ha soit disponible en « zone montagne ». Bénéficiant déjà de 15 ha en zone montagne sur Volvic, il lui manque donc 9 ha.

La commune de Durtol étant située en zone montagne¹, M^{me} Leroy s'est donc adressée à la mairie de Durtol, qui s'est montrée favorable à son initiative et lui a communiqué les noms des propriétaires d'un certain nombre de parcelles. Jean-Louis Amblard, de son côté, lui a transmis un récapitulatif des données du foncier dans sa totalité (soit environ 49 ha), qui ne distingue toutefois pas la nature des parcelles (bois, landes, pâtis, bruyères, futaies, etc.), éléments essentiels pour autoriser une pâture d'ovins.

Si, à vue d'œil, bien plus de 9 ha se trouvent en zone favorable à un pâturage, une première difficulté provient de l'état du foncier, très morcelé, avec un nombre important de propriétaires. La plus grande partie des parcelles situées sur le secteur durtolois de l'ancienne carrière, soit environ 22 ha, appartient cependant aux sociétés de l'ancien carrier, à savoir la SCI de la Plaine et la SBC Holding. M^{me} Leroy envisageait donc une démarche auprès de ce dernier.

Une seconde difficulté est le délai imparti à M^{me} Leroy (date butoir au 1^{er} juillet 2018) pour faire signer aux propriétaires identifiés les bulletins de mutation et ainsi concrétiser le projet. **Toute aide est donc la bienvenue pour permettre à M^{me} Leroy de contacter les propriétaires.**

L'ASCOT, de son côté, donnera bien entendu son accord pour les deux parcelles dont elle est propriétaire aux abords de la carrière, mais qui ne représentent que 0,24 ha.

¹ Il s'agit d'ailleurs de la seule commune du site des Côtes dans ce cas, puisque même Nohanent, qui fait pourtant partie du territoire du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, n'est pas classée en zone montagne.

L'ASCOT clôture deux de ses parcelles suite à une tentative d' « annexion »

Deux parcelles appartenant depuis 2002 à l'ASCOT (situées sur la commune de Blanzat, près du lieu-dit Maupas, à proximité du territoire clermontois), où se trouve un important mur de soutènement en pierre sèche d'une hauteur de trois mètres, autrefois identifié à un rempart protohistorique, ont récemment fait l'objet d'une opération de l'ASCOT.

Celle-ci a consisté à clôturer les limites sud/sud-ouest des parcelles sur une longueur d'environ 80 mètres : 25 piquets en bois d'acacia ont ainsi été plantés et deux rangées de fil de fer tendues, dans le but de marquer notre territoire.



*Claude Bonin, Jean-Louis Four et Laurent Roddier le jour de la pose des piquets
(on aperçoit au fond la ligne de crête de Chanturgue)
Photographie de Jean-Louis Amblard / ASCOT - 20 mars 2018*

Cette intervention de l'ASCOT est la conséquence d'un accaparement des parcelles par l'individu exploitant les terrains contigus (pour faire paître ses animaux) et ayant profité d'une moindre attention de l'ASCOT sur ce secteur ces derniers temps. L'individu avait en effet érigé de véritables remparts constitués d'importants tas de ronces afin de nous boucher l'accès à notre terrain par le haut de la parcelle, notre cadenas du portillon d'entrée ayant du reste été sectionné.

Avant la conclusion de l'opération par la pose des piquets le mardi 20 mars et celle des fils de fer le jour suivant, il a fallu dégager auparavant le portillon d'accès à la parcelle, enlever toutes les barrières de ronces et préparer le terrain en débroussaillant les limites de nos parcelles (un nouveau cadenas a également été remis au portillon).

Le dernier jour de l'intervention, l'ASCOT a fait connaissance avec l'individu au cours d'une conversation « musclée ».

Une lettre recommandée lui a ensuite été adressée afin de lui signifier la matérialisation des limites de nos parcelles par une clôture (copie a été envoyée aux maires de Blanzat et de Clermont-Ferrand, l'individu ayant son domicile et exploitant des terrains sur cette dernière commune).

Bravo et merci à Jean-Louis Amblard, qui a piloté cette opération de main de maître, ainsi qu'à André Blanc, Laurent Roddier, Claude Bonin et Jean-Louis Four pour leur action.

Visite des Côtes le dimanche 29 janvier

Suite à une demande de M^{me} Julia Fortuné, membre bénévole et animatrice d'un groupe d'éducation relative à l'environnement au sein des CEMÉA Auvergne¹, une visite guidée du plateau des Côtes de Clermont s'est déroulée le dimanche 29 janvier après-midi sous un soleil radieux, ce beau temps attirant certes beaucoup de promeneurs mais aussi nombre de motos et de quads...

La première partie de la visite, animée par Georges Laroche, a notamment porté sur la formation géologique du site des Côtes et l'origine de la faille de Limagne, le tout commenté du haut du belvédère de la Garlande (cf. Chronique N° 105 pp. 17-18). Dans la seconde partie de la visite, plus particulièrement consacrée à l'archéologie, Philippe Gras a principalement donné des explications sur les vestiges archéologiques gallo-romains, en particulier ceux du *fanum*, ainsi que sur les murs et vestiges de cabanes en pierre sèche, la visite se terminant au niveau de la table paysagère par un goûter partagé.

Réalisation d'un dépliant sur l'archéologie des Côtes

Un nouveau dépliant, destiné aux différents sites, musées et lieux d'exposition archéologiques du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'aux offices de tourisme de l'agglomération clermontoise, vient d'être réalisé par Philippe Gras pour l'ASCOT.

Ce dépliant est uniquement consacré à l'aspect archéologique du plateau des Côtes et n'évoque à aucun moment la problématique de Gergovie ou même l'hypothèse d'un camp romain sur Chanturgue. Nous avons en effet adopté un parti-pris, celui de ne présenter que les découvertes archéologiques non contestées afin que les dépliants puissent être acceptés par tous et soient ainsi disponibles sur les présentoirs.

Avant de faire tirer ce dépliant à plusieurs milliers d'exemplaires (en essayant d'obtenir d'éventuels financements), notre démarche consiste donc, dans un premier temps, à rencontrer les responsables des différents organismes, afin que ceux-ci valident notre modèle de dépliant (en particulier les textes), en commençant par le Pôle Archéologie et Patrimoine du Département qui, grâce à la politique volontariste du Conseil Départemental, gère, cogère et/ou cofinance les principaux musées et sites archéologiques du Puy-de-Dôme : musée de la céramique de Lezoux, temple de Mercure, site de Corent, nouvelle Maison de Gergovie dont l'ouverture est prévue en 2019, musée archéologique des Combrailles à Voingt.

Cet initiative de dépliant rentre dans le cadre de la complémentarité des sites archéologiques préconisée par le SCoT du Grand Clermont – à savoir « *Rechercher la complémentarité entre Gergovie, les nombreux sites archéologiques du département (site des Côtes, Musée Bargoin, Temple de Mercure, Musée de Lezoux) et le futur centre muséographique dédié à l'environnement et l'archéologie* » (DOG, p. 39) – et non suivi d'effet à ce jour pour le site des Côtes.

La première étape de la complémentarité consiste en effet à informer visiteurs et touristes de l'existence du site archéologique des Côtes de Clermont, avec ses vestiges de *fanum* gallo-romain inscrits au titre des Monuments historiques, et pour ce faire, le moyen le plus modeste consiste en la présence d'un dépliant sur les présentoirs des différents lieux d'exposition.

L'ASCOT s'invite sur le marché de la Glacière

« Quartiers libres » est une série d'articles paraissant dans l'édition Clermont-Métropole de La Montagne. Ils ont pour objet de recueillir les propos des habitants de chaque quartier en allant directement à leur rencontre. Le mardi 20 mars, jour de son traditionnel marché, c'était au tour de la Glacière, quartier où se trouve le siège social de l'ASCOT et où habitent nombre de ses adhérents.

L'ASCOT a donc profité de cette occasion pour aller à la rencontre des journalistes de La Montagne. Outre Christiane Jalicon, avant tout présente en tant qu'élue municipale, et Claude Bonin, en tant que président du Comité d'aménagement des quartiers de la Glacière et des Côtes de Clermont, Jean-Louis Amblard représentait plus spécifiquement notre association.

Quelques-unes des préoccupations et objectifs de l'ASCOT, concernant les accès à Chanturgue, les nuisances sur le site des Côtes, le plan de gestion de l'ENS, l'extension de l'ENS aux autres communes, le devenir de l'espace de l'ancienne carrière et le projet de parc photovoltaïque, ont donc pu être exposés par Jean-Louis Amblard à l'un des journalistes, M. Julien Moreau, manifestement intéressé par le site des Côtes et souhaitant écrire un article à son sujet.

¹ Les CEMÉA, se définissant comme un « mouvement laïque d'éducation populaire et d'éducation nouvelle », ont été fondés en 1937 (cf. www.auvergne.cemea.fr).

Les rois de l'ASCOT

En ce mardi 23 janvier, le conseil d'administration de l'ASCOT avait invité les autres membres actifs de l'association à venir partager la traditionnelle galette. À cette occasion, ont été projetées les images obtenues à partir des données LIDAR du site des Côtes, images qui seront exposées et projetées lors de notre assemblée générale du 27 avril prochain (nous reproduisons ci-dessous l'article paru dans La Montagne du 27 janvier, édition Clermont-Métropole. Ce dernier reprend en grande partie le communiqué écrit par Christiane Jalicon).

LA GLACIÈRE ■ Galette des Rois, vœux et archéologie à l'ASCOT

Découvertes en perspective

Les membres de l'Ascot ont troqué les empereurs romains pour les rois mages en croquant la galette, mais n'ont pas perdu de vue la recherche archéologique.

Bien qu'en général plutôt intéressée par les empereurs romains, l'Ascot n'a pas failli à la tradition en tirant les rois en présence d'une bonne vingtaine de fervents passionnés de la valorisation des Côtes de Clermont et Chanturgue.

Repérage des vestiges grâce au Lidar

L'association a présenté ses vœux pour une nouvelle année qui débute

ARCHÉOLOGUES ET PASSIONNÉS. Les membres de l'association de sauvegarde des côtes de Clermont se sont retrouvés pour fêter la bonne nouvelle qui promet une année riche en découvertes.

sous des auspices plus que favorables pour la reconnaissance du site comme patrimoine archéologique majeur : l'exploitation des données du Lidar (méthode de télédétection par laser) va permettre de repérer et visualiser les vestiges masqués par la végétation (murs, chemins, bâtiments, enceintes, etc.).

L'événement n'a pas manqué d'être fêté avec le verre de cidre qui accompagnait la galette comme c'est la coutume. ■

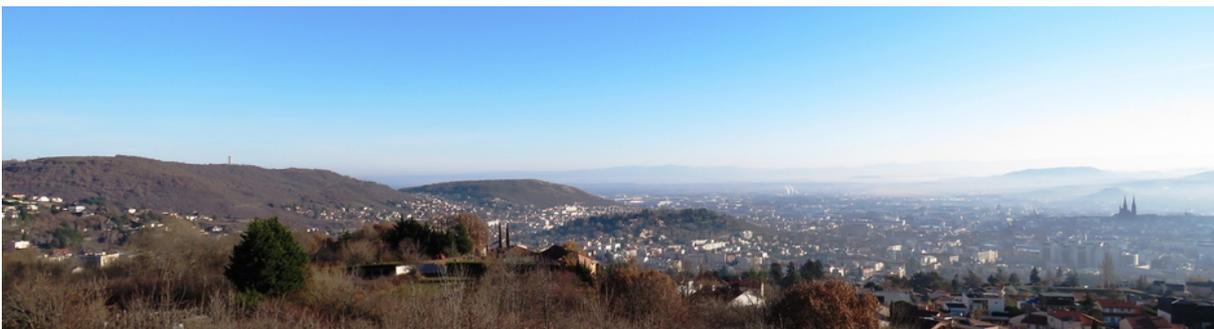
La Montagne, édition Clermont-Métropole du 27 janvier 2018



Assemblées générales des associations de quartier du secteur des Côtes

Le samedi 6 janvier, répondant à l'invitation de Claude Bonin, président du Comité d'aménagement des quartiers de la Glacière et des Côtes de Clermont, Jean-Louis Amblard et Philippe Gras, représentant l'ASCOT, ont assisté à l'assemblée générale de cette association. À cette occasion, ces derniers ont pu présenter notre association et les dossiers actuellement prioritaires pour l'ASCOT.

Le samedi suivant (13 janvier), l'ASCOT, en la personne de Jean-Louis Amblard, était également présente à l'assemblée générale du Comité d'animation des Côtes de Chanturgue, suite à l'invitation de Philippe Pras, un des fils de Chantal Pras, ex-présidente du dit Comité récemment décédée (cf. Chronique N° 106 p. 16).



Photographie de C. Signoret / ASCOT - décembre 2016

Projet de l'ASCOT dans le cadre du « budget participatif »

Dans la Chronique N° 95 parue en décembre 2014 (p. 5), nous avons informé les membres de l'ASCOT de notre proposition d'un parcours archéologique dans le quartier de Trémonteix, relatif aux découvertes réalisées par Paul Eychart et l'INRAP. Imaginé par Philippe Gras, ce parcours, qui permettrait de remonter 7000 ans dans le temps, serait constitué de six étapes, chacune concernant une grande période archéologique, de la plus récente à la plus ancienne (Moyen âge, époque gallo-romaine, âge du Fer, âge du Bronze, Néolithique final), le trajet finissant par l'évocation de la sépulture du « plus vieux clermontois » (Néolithique ancien/Moyen I), inhumé vers 5000 av. J.-C (cf. Chronique N° 100 pp. 6-7) et mis au jour par Jean-Pierre Daugas en 1973.

Les étapes seraient matérialisées par des « totems », ceux-ci incluant de petites vitrines présentant des fac-similés de mobilier découvert sur le lieu même (totems comparables à ceux présentant les découvertes du Clermont gallo-romain sous l'appellation « Sur les pas de Mercure »), le départ étant situé dans le nouvel écoquartier « Place Paul Eychart » avec présentation du parcours archéologique.

Ce projet de parcours archéologique, adressé à M. le Maire de Clermont-Ferrand, avec copie aux personnes concernées, en particulier à Logidôme (aménageur de l'écoquartier), au SRA, à l'INRAP et au Musée Bargoin, avait reçu une réponse positive (cf. Chronique N° 96 p. 3) : www.gergovie.fr/htmfr/documents/N96.pdf.



*Remontons 7000 ans dans le temps à la rencontre du "plus vieux clermontois" (sépulture néolithique du Creux-Rouge)
Photographie de J.-P. Daugas - 1973*

Pour plus de précision sur ce projet, se reporter à la Chronique et aux actualités de l'époque (archives) : www.gergovie.fr/htmfr/documents/N95.pdf / www.gergovie.fr/htmfr/actus.html

N'ayant plus de nouvelle, depuis trois ans, sur le devenir de notre proposition (il est vrai que les travaux de l'écoquartier, au sein duquel se situeraient le départ et trois étapes de ce parcours, sont encore loin d'être finis !), le conseil d'administration de l'ASCOT a décidé de réitérer sa proposition de parcours archéologique à l'occasion du « budget participatif ».

Le budget participatif est un dispositif mis en place par la Ville de Clermont-Ferrand dans le cadre de « la réforme générale sur la démocratie contributive voulue par la Municipalité » afin « de favoriser l'émergence des initiatives citoyennes pour des clermontois contributeurs du développement de la ville ».

Son objet est de proposer aux clermontois l'affectation d'une partie du budget d'investissement à des projets citoyens. Jusqu'à 5 % des crédits d'investissement de la Ville de Clermont-Ferrand seront ainsi consacrés au budget participatif en 2019 et 2020.

Pour être recevable, un projet doit notamment :

- Relever des compétences de la Ville de Clermont-Ferrand ou de Clermont Auvergne Métropole.
- Être localisé sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand.
- Concerner les dépenses d'investissement (et non de maintenance ou d'entretien).
- Être techniquement et légalement réalisable.
- Être suffisamment précis pour pouvoir être estimé juridiquement, techniquement et financièrement.

Le projet de l'ASCOT entre tout à fait dans ces critères de recevabilité. Se basant sur le parcours existant « Sur les pas de Mercure », il est en effet facile de les évaluer.

Les six grandes phases du budget participatif sont :

- 1) **Le dépôt des projets**, qui s'est déroulé du 27 février au 31 mars 2018 (ouvert à toute personne à partir de 11 ans (!), aux associations, comités de quartier, groupes divers...).

- 2) **L'analyse de la recevabilité** de chaque projet (jusqu'en avril).
- 3) **La sélection des projets** recevables à l'aune de critères retenus lors d'ateliers réunissant des clermontois volontaires (fin avril).
- 4) **Leur instruction par la Ville** qui étudie la faisabilité et estime le coût de chaque projet sélectionné (mai/septembre), certains projets pouvant être jugés irrecevables à ce stade.
- 5) **Le vote en octobre et novembre** (ouvert à tout clermontois à partir de 11 ans).
- 6) **La réalisation des projets retenus** qui seront intégrés aux budgets d'investissement 2019 et 2020 de la Ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Auvergne Métropole.

Notre projet, intitulé « *Voyage dans le temps à Trémonteix* », a ainsi été mis en ligne (le 29 mars) sous forme de résumé afin qu'il soit lisible par un maximum de personnes, mais en y ajoutant une idée supplémentaire : « *Ce dispositif serait accompagné d'une application smartphone, permettant de visualiser virtuellement le parcours et les vestiges découverts, mais aussi d'obtenir de plus amples informations grâce à des codes QR placés sur les totems.* »

Pour soutenir le projet de l'ASCOT au budget participatif, nous vous invitons à vous connecter au site Internet concerné et à y laisser vos commentaires (favorables et enthousiastes, bien entendu !) :

<https://clermontparticipatif.fr/projects/budget-participatif-1/collect/depot-des-projets/proposals/voyage-dans-le-temps-a-tremonteix-1>

Parmi les 948 propositions déposées, certaines concernent pour tout ou partie le site des Côtes. En voici quelques unes :

- « *Une "coulée verte" entre Chanturgue & AMP, le nouveau quartier Saint Jean* » : intéressant.
- « *Un parcours santé sur l'ancienne friche Michelin au pied de Chanturgue* » : lié à la proposition précédente.
- « *Éole et Hélios à Chanturgue* » (installation de panneaux solaires et d'éoliennes sur Chanturgue !) : inutile de dire ce que l'ASCOT en pense !
- « *Œuvre [d'art] contemporaine sur les Côtes de Chanturgue* » : pourquoi pas ? Cela pourrait attirer des personnes habituellement peu enclines à fréquenter le site et servir à leur faire prendre conscience de son intérêt.
- « *Cuvée "Côtes de Clermont"* » (établissement ou rétablissement d'une vigne témoin sur les Côtes de Clermont avec une fête des vendanges) : très sympathique !
- « *Clermont Ferrand sur les colines (sic)* » (mettre le nom ou un symbole fort de la ville en toutes lettres sur les hauteurs de Clermont-Ferrand comme HOLLYWOOD à Los Angeles !!) : il faut le lire pour le croire !
- « *Aménagement archéologique de Chanturgue et des Côtes de Clermont-Ferrand* » : cette proposition au texte très lapidaire ne provient pas d'un membre de l'ASCOT ni de l'ASCOT elle-même. Nous avons répondu à ce monsieur sympathique que l'ASCOT avait commencé cet aménagement par l'entretien du secteur archéologique et la restauration du *fanum* et qu'elle agissait depuis plus de dix ans pour accéder à Chanturgue ; en concluant :
« *D'une façon générale, votre proposition ne correspond pas aux critères du budget participatif (pas de frais de fonctionnement, vestiges archéologiques visibles du plateau des Côtes situés sur la commune de Blanzat, réalisation en 2019 donc un projet demandant peu d'étude...) et c'est pour cela que nous ne déposerons pas de projet en ce sens. Il est toutefois très bien que des citoyens tels que vous se préoccupent de la valorisation archéologique du site des Côtes. Si nous pouvions avoir plus d'adhérents, ce serait un signal fort en ce sens. Je vous remercie pour votre intervention.* »

Deux autres propositions, dont la première concerne directement l'ASCOT, méritent d'être signalés :

- « *Rénovation à La Glacière* » : proposition du « Radio DX club d'Auvergne et Francophonie », il s'agit de la rénovation de l'espace abritant des « algecos » et le bâtiment du « Mille Club » au 81 rue de Beaupeyras, qui n'est autre que l'adresse du siège social et des locaux de l'ASCOT ! Notre association ne peut évidemment qu'être favorable à un projet de cette nature.
- « *Institut des Gaules* » : signé « Taranis », le dieu du ciel des gaulois (!), une proposition de lieu d'échanges physique ou virtuel entre scientifiques, archéologues, historiens et citoyens sur les avancées des connaissances sur les Gaules.

Profitions du printemps !

Le printemps est arrivé. L'épine noire, le prunellier, se couvre de fleurs (images de gauche ci-dessous). Cette floraison précède de quelques jours celle de l'épine blanche (images de droite) : l'aubépine déploie d'abord ses petites feuilles lobées. Toutes les plantes se réveillent.



C'est le moment où la promenade est la plus agréable sur le plateau. Dominant le bruit de fond de la ville, le coucou signale qu'il est de retour. C'est par l'écoute de leur chant que l'on distingue le mieux les espèces d'oiseaux. Il faut en profiter.

Et ce peut être l'occasion d'imaginer comment les Côtes pourraient évoluer, sous leur nouveau statut d'espace naturel sensible (ENS). La Mairie a annoncé que les citoyens seraient consultés. La démarche participative devrait s'engager d'ici l'été. Lançons quelques idées, où chacun sera libre de puiser, lorsque sera venu le temps de la consultation.

Le billet Nature
d'Yves POSS

Le plus simple serait de ne rien changer : la friche peut poursuivre sa conquête silencieuse. La protection pourrait se limiter aux zones où auront été reconnues les espèces végétales les plus sensibles, peut-être avec quelques points d'eau, ou des vieux arbres, pour abriter des salamandres ou des couples de rapaces diurnes ou nocturnes.

Instaurons aussi une protection des sites archéologiques reconnus.

Mais d'autres vœux pourraient être exprimés. D'abord, une reconnaissance aux habitants de cet espace, à ceux qui y soignent un jardin, cultivent un champ, élèvent des animaux : ils contribuent déjà au bon entretien de leur propriété, à l'ouverture des paysages.

Ne pourrait-on pas imaginer également que d'autres puissent monter de la ville, pour contribuer à la remise en état de parcelles abandonnées, ou simplement négligées ? Pour y planter quelques légumes, pour y semer des fleurs ? Ou soigner une vigne, puisque l'exposition est favorable, et que les Côtes ont été, il n'y a guère, largement plantées de ceps ? Il subsiste de nombreux arbres fruitiers, qui mériteraient d'être dégagés, taillés, soignés tout simplement.

Est-il possible de trouver un berger, qui saurait entretenir une prairie qui remplacerait la ronce et les arbustes épineux ? Mais il faudrait convenir d'une cohabitation possible avec les promeneurs, selon la saison, le jour de la semaine, voire l'heure. En plein été, le bois de chêne au-dessus de Trémonteix pourrait accueillir le troupeau : avec un sous-bois plus ouvert, ce perchis offre des parcours agréables au dessus de la ville. Il faudrait aussi remettre en état des points d'eau, fontaines ou sources.

La commune ne possède qu'une partie des parcelles de l'ENS : la remise en état des Côtes appelle à un examen du foncier. À Châteaugay, l'année dernière, la municipalité a engagé une procédure, une concertation, qui a permis la location de terrains jusqu'alors abandonnés à un vigneron. La réglementation prévoit de telles démarches : elles peuvent venir compléter les acquisitions par la commune, permettre d'entretenir les terrains : il n'y a pas transfert de propriété. Il est possible d'envisager que la même parcelle soit confiée à un exploitant agricole, mais reste ouverte aux promeneurs, aux archéologues... Il s'agit de convenir des pratiques des uns et des autres...

Le réseau des routes et chemins peut être complété. Le balisage des sentiers pourrait se raccorder mieux aux arrêts de bus. Quelques empièvements éviteraient que la boue ne décourage les promeneurs. Et comment satisfaire tous les usagers qui fréquentent les Côtes ?

Ce ne sont que quelques pistes.

Le plan de gestion de l'ENS va fixer une orientation, arrêter un budget. Les choix sont larges, tout ne se fera pas en un an. Il est possible que la zone naturelle soit étendue aux cinq communes. Mais des suggestions sont attendues dès cette année. Chacun peut apporter un avis. Profitions, pour cela aussi, de ce printemps.

Un site gaulois exceptionnel à 2 km des Côtes !

Exposition du Musée Bargoin sur les fouilles de la ZAC des Montels III à Cébazat

Les fouilles préventives réalisées en 2015 par la société EVEHA sur 4,5 hectares de la ZAC des Montels III, au lieu-dit Champ Roche à Cébazat, en limite nord-est de la Commune de Clermont-Ferrand, à 2 km à vol d'oiseau de la zone la plus septentrionale du site des Côtes, ont permis de mettre en évidence une occupation s'étalant de la fin du II^e siècle av. J.-C. au III^e siècle apr. J.-C.

Si les découvertes réalisées pour la période gallo-romaine sont remarquables, témoignant de la présence d'une petite agglomération, d'espaces funéraires et d'une voie romaine en bordure sud de l'espace fouillé, celles effectuées pour la période gauloise sont étonnantes voire inédites pour la grande Limagne et le pays arverne.

Dès le milieu du II^e siècle av. J.-C., un habitat gaulois, constitué de plusieurs bâtiments – exploitation agricole ou village – s'établit selon un plan orthonormé. À la fin de ce siècle, un espace funéraire est aménagé, comprenant aussi bien des sépultures par inhumation que par crémation. Au milieu du I^{er} siècle av. J.-C., soit une époque contemporaine de la guerre des Gaules, l'occupation évolue sous la forme d'un établissement fortifié d'environ 2000 m² entouré par une puissante palissade disposée dans un fossé. Cet habitat est abandonné à la fin du I^{er} de notre ère suite à un incendie.

Certains vestiges gaulois sont exceptionnels ; ce sont :

- Une statue trouvée en contexte archéologique, ce qui est une première chez les Arvernes. Il s'agit d'un buste sculpté en arkose, aux traits grossiers et très schématiques.
- Une sépulture par inhumation de la fin du II^e siècle av. J.-C., de nature aristocratique, mise au jour dans une fosse au-dessus de laquelle se trouvaient des restes de chevaux. Le corps avait été déposé sur le dos, accompagné d'un vase balustre et d'une écuelle dans lesquels une analyse biochimique a révélé la présence de vin, ainsi que des résidus de résine de conifère et de cannabis dans le vase (effets psychotropes recherchés lors de rituels religieux ?).

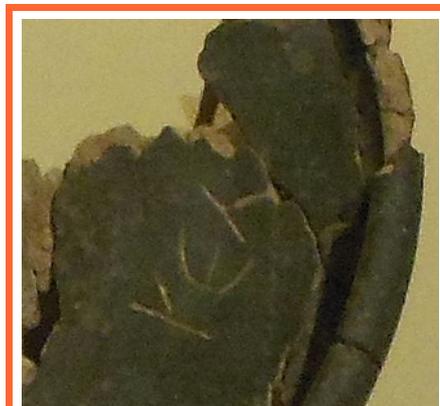
Sur l'écuelle, figure une inscription à la pointe sèche en gallo-grec, transcrit KEL dans notre alphabet. Ce pourrait être l'abréviation du nom du défunt qui appartenait peut-être à la sphère religieuse (ce début de nom nous fait personnellement penser à celui de Celtill, le nom du père de Vercingétorix évoqué par César au début du livre VII de la guerre des Gaules).

- Les vestiges d'un bûcher funéraire de la fin du II^e siècle av. J.-C. et du repas consommé lors de la cérémonie funéraire.
- 23 chiens de races différentes déposés dans le fossé d'un enclos à partir du I^{er} siècle av. J.-C. (jusqu'au milieu du siècle suivant), ayant sans doute fait l'objet de sacrifices rituels, à proximité d'un petit sanctuaire fondé dans la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C.

Le village gallo-romain naît vers 50 apr. J.-C. à un emplacement différent de l'habitat gaulois, le long d'un chemin perpendiculaire à une voie romaine qui appartenait sans doute à un réseau de communication secondaire. Il perdure jusqu'au III^e siècle. L'espace funéraire de ce village, associant sépultures par inhumation et par crémation, a également été mis au jour. Un autre espace funéraire découvert était sans doute lié à une *villa* mise en évidence par l'INRAP en 2007, hors du périmètre des fouilles d'Éveha.

Au milieu du I^{er} siècle apr. J.-C., un sanctuaire gallo-romain succède à l'espace culturel gaulois. Un temple maçonné, composé d'une simple *cella* (chapelle) est construit. Parmi le mobilier découvert dans ce sanctuaire, on peut citer une statuette de Vénus sortant du bain, des fragments d'autres statuettes en terre blanche (oiseau, déesse-mère...), un fragment de miroir et des monnaies romaines dont certaines montrent que le sanctuaire était encore fréquenté au début du IV^e siècle.

Parmi les autres bâtiments gallo-romains mis au jour, il convient d'en signaler deux qui ne sont pas des plus courants pour les découvertes faites en Auvergne :



*Fragment d'écuelle avec
inscription en gallo-grec
Photographie de J.-L. Amblard /
ASCOT - février 2018*

- Un séchoir-fumoir datant du III^e siècle, principalement constitué d'une chambre de traitement et d'un foyer, destiné, comme son nom l'indique, à sécher et à fumer les aliments. Il s'agit du premier bâtiment de ce type découvert en territoire arverne.
- Un bâtiment abritant un pressoir à vin, dont les différentes parties sont très bien conservées, à savoir la maie (grande pierre plate où était pressé le raisin), le bloc en pierre maintenant les jumelles et les cuves en béton de tuileau (revêtement semblable aux cuves de Trémonteix qui étaient encore mieux conservées qu'à Champ Roche, à vrai dire pratiquement intactes).



Bloc en pierre d'arkose maintenant les jumelles – poutres de bois verticales supportant le bras qui écrase les raisins – du pressoir à vin (exposition du Musée bargoin)

Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT - février 2018

Voilà en résumé ce que l'on peut apprendre dans l'exposition « Sorties de fouilles », organisée et réalisée principalement par le Musée Bargoin, la société Éveha et Clermont Auvergne Métropole, exposition ayant démarré le 14 février dernier et se déroulant jusqu'au 20 mai. Nous la recommandons vivement¹. Les visiteurs pourront voir certains des vestiges que nous venons d'évoquer comme ceux du pressoir à vin, des sépultures par crémation gallo-romaines, etc., ainsi qu'une sélection du petit mobilier que l'on trouve généralement sur les sites appartenant à la fin de l'âge du Fer et à la période gallo-romaine. Une reconstitution en 3D des habitats gaulois et gallo-romains, sous la forme de films en images de synthèse, permettront aux visiteurs de se les représenter précisément. Les enfants pourront profiter d'un parcours pédagogique spécialement conçu pour eux.

La période comprise entre la fin des fouilles et la préparation de l'exposition a été inhabituellement brève, cette dernière ayant été montée alors même que l'analyse d'une partie du mobilier était encore en cours et le rapport de fouille non terminé ; ce qui montre bien le caractère exceptionnel du site de Champ Roche.

Il s'agit d'un site certes très intéressant pour l'époque gallo-romaine, mais qui nous paraît encore plus important pour l'époque gauloise. En effet, si ce secteur de La Limagne est très riche en vestiges du II^e siècle av. J.-C., il l'est nettement moins pour le siècle suivant, qui comprend notamment l'époque de la guerre des Gaules. Jusqu'alors, les vestiges de la première moitié et du milieu du I^{er} siècle avant notre ère se trouvaient principalement au sud de la métropole auvergnate, en particulier sur les *oppida* de Corent et de Gondole. Désormais, il faudra également compter avec le site de Champ Roche qui s'étend vraisemblablement hors de l'emprise des fouilles.

L'ASCOT, qui a évoqué ce site dès les journées européennes du patrimoine 2016 (dans un exposé remplaçant le plateau des Côtes dans le contexte archéologique du bassin clermontois à la fin de l'âge du Fer) et dans un article de la Chronique paru peu après – « *Les Arvernes du bassin clermontois : de Cébazat à Corent* » (cf. Chronique N° 102 pp. 1-4 et p. 19) – ne s'était donc pas trompée sur l'importance archéologique de la ZAC des Montels III.

Afin d'en apprendre plus et de pouvoir ainsi communiquer de nouvelles informations aux membres de l'ASCOT, nous attendons maintenant de pouvoir consulter au SRA le rapport final d'opération.

¹ À ce titre, nous tenons à féliciter M^{me} Bèche-Wittmann qui, depuis son arrivée fin 2015 en tant que conservatrice du département archéologie et directrice adjointe du Musée Bargoin, fait des « miracles ». En effet, après avoir monté en peu de temps une exposition permanente digne de ce nom, présentant un maximum d'objets dans des vitrines modernes et agréables (cf. Chronique N° 103 pp. 1-2), elle a réussi à obtenir de nouveaux espaces d'exposition. L'exposition temporaire « Sorties de fouilles » est en effet présentée au 3^{ème} étage du musée, jusqu'alors réservé à d'autres usages.

BD « Gergovie » : réponses à Ériamel

Dans la Chronique N° 106 (p. 13), nous avons fait la critique de la dernière bande dessinée consacrée au livre VII de la guerre des Gaules (année 52 av. J.-C.) et plus spécialement de sa dernière partie relatant la bataille de Gergovie. Nous avons reçu peu après une réponse d'Ériamel alias Thierry Lemaire, l'éditeur et co-scénariste de cette BD. Ce dernier entendait préciser certains points et contester quelques-unes de nos affirmations. Le temps nous manquant – celui réservé à l'ASCOT étant en priorité employé pour les dossiers du LIDAR, du projet de parc photovoltaïque, la mise à jour du site Internet gergovie.fr, les actualités de la présente Chronique et la préparation de l'assemblée générale (ouf !) – nous ne répondrons pas de manière exhaustive à Ériamel et notamment sur sa bataille « imaginaire » de Gergovie : cela nécessiterait en effet de parler des différentes versions de la bataille sur le site officiel, d'en analyser aussi les « preuves » archéologiques, bref d'entrer dans un détail infini...

Nous nous contenterons donc de répondre à quelques points soulevés par Ériamel dans son courriel (les citations en italique en sont extraites ; il est nécessaire d'avoir notre texte de la Chronique N° 106 sous les yeux pour bien comprendre l'origine de ses remarques : www.gergovie.fr/htmlfr/documents/N%20106.pdf) :

➔ *« En ce qui concerne le conseil avisé de quatorze archéologues et/ou spécialistes de l'Antiquité, il est précisé en fin d'album le rôle de chacun : En amont de la sortie de l'album toutes les personnalités indiquées par le § [paragraphe] pour la documentation fournie et la visite des sites. Le § [paragraphe] pour leur conseil avisé, c'est en aval de la création, juste avant de lancer l'édition proprement dite, nous avons envoyé à ces personnes le pdf des planches terminées et mises en couleur, et le cahier pédagogique (celui rédigé par nos scénaristes uniquement) pour connaître leur avis, qui, nous leur avons annoncé serait éventuellement imprimé en fin de notre album. À ce moment là, certains nous ont indiqué des points de détail sur une ou deux vignettes (comme la position des mains des joueurs de Carnyx par exemple).*

Il est faux d'affirmer qu'aucune de ces personnes n'étaient pas latinistes, au moins un archéologue connaissait le latin, il en était de même avec les deux spécialistes en poliorcétique qui en plus du latin connaissaient le grec. ».

Réponse : Vous ne donnez pas le nom de ces savants, mais l'on peut en déduire qu'il s'agit : un de Michel Reddé, coresponsable des fouilles sur les fortifications romaines autour du Mont Auxois (Alise Ste-Reine) de 1991 à 1997, et donc archéologue, mais qui a reçu une formation de philologue et latiniste ; deux de Philippe Fleury et trois de Karim Sammour (université de Caen-Normandie) qui sont intervenus « pour les machines de guerre romaines » selon les crédits de la BD. Or, Michel Reddé fait partie des personnes remerciées pour leur conseil avisé : il n'a donc pu intervenir qu'en aval de la création sur des points de détail et en aucun cas sur la conception générale de l'album et de l'épisode final consacré à la bataille de Gergovie. Il en est de même pour Philippe Fleury et Karim Sammour qui, bien qu'intervenues en amont de l'album, ont uniquement été consultés sur les machines de guerre romaine.

S'il y avait bien trois scientifiques maîtrisant le latin dans la liste des quatorze spécialistes consultés (ce qui fait tout de même une faible proportion), ils ne sont donc manifestement pas intervenus sur l'épisode de Gergovie. Les auteurs n'ont ainsi contacté aucun latiniste *stricto sensu* spécialiste de la guerre des Gaules. Il est par exemple étonnant qu'Yves Texier, agrégé de grammaire et universitaire, incontestablement le latiniste ayant fait le plus gros travail sur le texte césarien se rapportant à Gergovie, sous la forme d'une thèse de doctorat¹, n'ait pas été consulté.

➔ *« Nous n'avons pas suivi de directives de tel ou tel archéologue, il n'y a pas de théorie nouvelle de Yann Deberge ».*

Réponse : Si Yann Deberge n'est pas à proprement parlé l'inventeur d'une nouvelle version de la bataille de Gergovie, sa publication de synthèse sur les recherches archéologiques récentes relatives à Gergovie, sur laquelle vous vous basez en grande partie, amène bien, comme le montre votre bande dessinée, à une théorie nouvelle, concernant notamment l'étendue du champ de Bataille jusqu'à l'*oppidum* de Gondole et le possible rôle de l'*oppidum* de Corent durant le siège de Gergovie : « *Témoignages de la Guerre des Gaules dans le bassin clermontois, nouveaux apports* » <https://journals.openedition.org/racf/2071>. Vous n'avez peut-être pas suivi les directives de Yann Deberge mais vous avez été très fortement influencés par sa publication, comme en atteste votre article « *Le siège et la bataille de Gergovie* », paru dans le cahier pédagogique de la BD (pp. 87-93).

¹ **Gergovie : essai historique et critique sur l'identification d'un site** (Thèse de Doctorat de l'Université Blaise Pascal, sous la direction de Jean-Michel Croisille / Faculté des Lettres et Science Humaines – Clermont-Ferrand II – 1993) / **La question de Gergovie** (éd. Latomus – Bruxelles – 1999) : abrégé de la thèse.

➔ « Mais puisque vous ne niez pas les découvertes de Gondole et Corent, nous avons consulté également les travaux et fouilles archéologiques sur ces sites et tout autour, (si nous enlevions les traces de combat sur l'oppidum (officiel) de Gergovie, sur les cinq localisations de traces de combats ; il en reste encore quatre) le gisement le plus important semble être Gondole ».

Réponse : Nous ne vous répondrons ici que brièvement, en affirmant qu'aucune trace de combat mettant aux prises des guerriers gaulois avec des légionnaires romains de la fin de la République n'a été mise en évidence sur le sommet ou sur les pentes du plateau de Gergovie-Merdogne, des collines de la Roche Blanche et de la Serre d'Orcet (lieux supposés des camps romains depuis les recherches entreprises sous Napoléon III), mais que les *militaria* (pièces d'armement et d'équipement militaire) romains mis au jour trouveraient plutôt leur origine dans une occupation des lieux par des légions ou des auxiliaires romains dans les décennies suivant la guerre des Gaules (opérations de maintien de l'ordre ?). Notre argumentation à ce sujet sera incluse dans un grand article, consacré à l'état des recherches archéologiques relatives à la question de Gergovie, qui paraîtra dans la prochaine Chronique.

Au sujet de l'oppidum de Gondole, la majorité des vestiges de *militaria* mis au jour proviennent des abords et du comblement d'une grande cave, contexte ne faisant pas précisément penser à des combats. Douze objets ont été découverts dans des structures datant de La Tène D2b (soit d'après la guerre des Gaules) contre seulement deux pour la phase précédente (La Tène D2a). Du reste, aucun clou de *caligae* (sandale des légionnaires romains) n'a été retrouvé à Gondole, matériel pourtant présent en grand nombre sur les lieux fréquentés par les légions romaines.

Il ne suffit donc pas de retrouver quelques *militaria* datés du I^{er} siècle av. J.-C. pour affirmer que des combats ont eu lieu, qui plus est en 52 av. J.-C. !

➔ « Vos positions sont d'ailleurs parfois contradictoires... Vous reconnaissez l'existence des cités gauloises de Corent et de Gondole à l'époque de la guerre des Gaules, (...) et... Vous ne leur attribuez aucun rôle pendant la guerre des gaules ».

Réponse : Il ne faut surtout pas confondre rôle pendant la guerre des Gaules et rôle pendant la bataille de Gergovie. L'oppidum de Corent étant très vraisemblablement le centre politique et religieux, autrement dit la « capitale » de la cité arverne à l'époque de la conquête césarienne, elle a forcément joué un rôle au cours de l'année 52 av. J.-C. Par exemple, il est tout à fait plausible d'imaginer les débats entre Vercingétorix, Gobannitio et les autres chefs arvernes (début du livre VII de la guerre des Gaules) dans le « théâtre » (hémicycle d'assemblée) de Corent (dans la BD, Vercingétorix s'y fait d'ailleurs acclamer).

En revanche, lors du siège de Gergovie, César ne cite qu'un seul oppidum, celui de *Gergovia*. Il ne laisse à aucun moment entendre qu'une partie de l'armée gauloise se serait réfugiée dans une autre ville fortifiée à quelques kilomètres (Corent) ou même que les auxiliaires romains auraient occupé un oppidum déserté bordant l'Allier (Gondole), comme vous l'imaginez avec Serge Mogère (co-scénariste) dans votre BD.

➔ « Pour l'épisode Gergovie, César ne nomme pas Vercassivellaunos, ni Luctérios, alors nous ne les avons pas mis à Gergovie, mais, il est vrai, en réserve à Corent, de même comme César ne nomme pas Commios, nous lui avons confié une mission (plausible), ces trois chefs se retrouvant quelques semaines plus tard à Alésia. La position de Gergovie ne change pas la donne, où sont ces chefs gaulois s'ils ne sont pas à Gergovie : sans doute en mission ou dans des cités gauloise proches. ».

Réponse : Il est bien connu, la lecture de son ouvrage le confirmant, que César est généralement très concis, ne donnant pas de détails et d'indications superflues. Il en est de même pour les protagonistes qui ne sont cités que s'ils jouent un rôle fondamental dans le cours des événements. Dans ses comptes rendus de bataille qui sont la principale matière de la « Guerre des Gaules », n'est souvent signalé que le nom du général en chef. Par exemple, pour la bataille de Lutèce, quasi-contemporaine de celle de Gergovie, il donne seulement le nom de l'Aulerque Camulogène, qui assure le commandement en chef. Pour l'épisode de Gergovie, mis-à-part Vercingétorix, il ne cite nommément que le roi des Nitiobroges, Teutomatos. César ne nous donne jamais les noms des personnages constituant l'état-major des armées gauloises, ne le faisant du reste qu'avec parcimonie pour le sien selon leur utilité dans son récit.

Le fait que César ne parle ni de Luctérios ni de Vercassivellaunos ne signifie donc pas qu'ils ne sont pas aux côtés de Vercingétorix. Vercassivellaunos n'est d'ailleurs cité qu'au moment du siège d'Alésia, d'abord en tant que l'un des quatre chefs de l'armée de secours et ensuite comme responsable de l'opération du mouvement tournant derrière la montagne nord qui provoquera la bataille décisive.

Cela dit, vous avez parfaitement le droit d'imaginer une mission précise pour les différents protagonistes, pourvu qu'elle ne soit pas en porte-à-faux avec le texte césarien. Or, faire occuper à Vercassivellaunos, Luctérios et une partie de l'armée gauloise l'oppidum de Corent – afin d'avoir une seconde chance de vaincre César si Gergovie est pris ! *dixit* Vercingétorix dans la BD – est en totale contradiction avec le

texte césarien qui indique que l'armée des cités gauloises coalisées a pris position sur la hauteur d'un unique oppidum et ses collines adjacentes.

→ « Si Gondole n'est pas utilisée à cette fin [lieu du passage de l'Allier par l'armée romaine après la défaite de Gergovie selon Ériamel], si notre bataille de Gergovie est complètement imaginaire (au lieu d'être plausible), où après avoir "galopé" (César parle de combats de cavalerie pendant trois jours), César franchit-il l'Allier alors que Vercingétorix en a détruit tous les ponts ? Et comment aurait-il fait avec une armée diminuée et des auxiliaires en moins ou peu fiables (dont la cavalerie éduenne)... ».

« l'utilisation de Gondole par les romains pour franchir l'Allier est du domaine du plausible, à moins que vous n'ayez un endroit précis et un argumentaire à nous proposer ».

Réponse : Le texte de César est très clair : « il se mit en route pour le pays des éduens (...). Le troisième jour (*tertio die*), César atteint l'Allier, y fait reconstruire les ponts et fait passer ses troupes sur l'autre rive ».

César, après avoir engagé de petits combats de cavalerie les lendemain et surlendemain de la bataille de Gergovie, se met donc en route pour le pays des éduens et, après trois jours de marche, il atteint l'Allier. Il n'est donc pas resté sur place trois jours de plus à combattre la cavalerie gauloise et à attendre que le pont hypothétique de Gondole soit reconstruit (pourquoi n'aurait-il pas cité l'oppidum de Gondole s'il a joué un rôle si important de protection des légions romaines pendant leur franchissement de l'Allier ?).

En résumé, voici la succession des événements dans le temps :

1. Combats de cavalerie les lendemain et surlendemain de la bataille (César ne parle donc pas de combats pendant trois jours).
2. César se met en route (il part) pour le pays des éduens.
3. Il atteint le point de passage choisi sur l'Allier le troisième jour après son départ de Gergovie.
4. Il fait reconstruire des ponts (et non un seul comme dans la BD).
5. Il passe l'Allier.

On ne peut savoir où l'armée romaine a franchi l'Allier, César ne nous donnant pas d'autre indication que les trois jours. Il faudrait savoir la longueur exacte des étapes, les temps de marche (qui dépendent de la durée du jour, donc de l'époque exacte de la bataille que vous placez en juin mais que Paul Eychart place plus tôt) et ensuite faire des recherches archéologiques...

Que César ait franchi l'Allier à Gondole ou plus au nord après trois jours de marche comme l'affirme César ne change rien au fait que ce dernier soit obligé de reconstruire des ponts afin de faire passer son armée diminuée sur l'autre rive. César n'évoque pas de combats pendant le franchissement de l'Allier et a de toute façon très bien pu faire fortifier les accès aux ponts s'il le jugeait utile.

Pour conclure, je tiens à remercier Thierry Lemaire alias Ériamel de sa volonté de débattre dans le respect mutuel des positions de chacun.

« La Chronique de L'Oppidum » N° 108 – Avril 2018

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Anciens directeurs de publication : Vincent Quintin (1991-2002) – Yves Anglaret (2002-2014).

Ont collaboré à ce numéro :

Auteurs des textes : Éditorial : Quel avenir pour la carrière ? (Jean-Louis Amblard) / Actualités des Côtes (Philippe Gras) / Le billet Nature : Profitons du printemps ! (Yves Poss) / Un site gaulois exceptionnel à 2 km des Côtes ! (Philippe Gras) / BD « Gergovie » : réponses à Ériamel (Philippe Gras).

Réalisation informatique : Philippe Gras.

Adhésion à l'ASCOT

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'Oppidum » (4 numéros par an).**

Adhésion annuelle : 20 €

Membre bienfaiteur : 40 € ou plus

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur